



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)
Municipal(e)**

Madame et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

Mercredi 5 mars 2025 à 20h30

Veillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Sulpice-la-Forêt, le 27 février 2025

Le Maire,
Yann HUAUMÉ



ORDRE DU JOUR

1. Finances / Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget commune et budgets annexes
2. Finances / Affectation des résultats d'exploitation 2024 du budget commune
3. Finances / Contrat assurance / Acceptation de l'avenant / Délibération
4. Personnel communal / Avancement de grade d'un poste / Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe / Délibération
5. Personnel communal / Lancement d'une consultation pour une convention Protection Sociale Complémentaire risque santé / CDG35 / Délibération
6. Restaurant municipal / Lancement d'une consultation pour le choix d'un prestataire pour la restauration collective / Délibération
7. Action foncière / ZAC l'Orée de la Forêt / Création d'une zone d'aménagement différé / Délibération
8. Location / Local 9 rue de la grange / Convention de jouissance précaire /
9. Dispositif d'achats centralisés REGATE – Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'adhésion / Autorisation de signature / Délégation au Maire
10. Délégation du Maire
11. Questions diverses

POUVOIR¹

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)
donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 5 mars 2025
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant² auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.³

Fait à Saint-Sulpice-la-Forêt, le :

¹ A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

² Validité : trois reports au maximum.

³ Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.